

Assemblée des délégués

Les délégués des communes membres de l'Association intercommunale Delley-Portalban & Gletterens – infrastructures scolaires, sportives et culturelles (AISDPG)

sont convoqués à l'assemblée des délégués qui aura lieu le

**mercredi 4 décembre 2024 à 18h30
à la salle de classe de la Place du Tilleul 1,
1544 Gletterens (bâtiment communal)**

Tractanda

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 juin 2024
3. Budgets 2025
 - 3.1) Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.2) Rapport de la commission financière
 - 3.3) Approbation
4. Informations et divers

Assemblée des délégués du 10 juin 2024

Présidence : Elie Alexandre

Présents : Bongard Serge
Brasey Yvan
Hess Stéphane
Hotz Patrick
Keusen Jean-Daniel
Ney Sébastien
Catano Sarah (consultante)

Excusée : Tapia Virginie

Comité directeur : Collaud Magali (caissière)
Wolf Béatrice (secrétaire)
Cotting Philippe
Cuany Didier
Guerry Claude-Alain
Guinnard Sébastien
Leuenberger Nicolas
Rossel-Serio Anne-Paule
Savoy Nicolas

Excusé : Sudan Benoît

Lieu : Ecole de Delley, Route de Portalban 16, 1567 Delley – 18h30

M. Alexandre Elie, président, ouvre l'assemblée à 18h30.

Conformément aux statuts de l'Association art. 10 al. 2, l'assemblée a été convoquée par le Comité de direction dans les délais légaux, par convocation personnelle, par courriel, affichage aux piliers publics et parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 31 mai 2024, selon l'ordre du jour suivant :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 décembre 2023 et du 13 mai 2024 (annulée)
3. Démission / Election d'un délégué
4. Comptes 2023
 - 4.1 Présentation des comptes de fonctionnement
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Présentation des comptes d'investissements
Rapport de la commission financière

- 4.3 Rapport de l'organe de révision
- 4.4 Approbation
- 5. AES – Modification du règlement interne Art. 15 al. a
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Approbation
- 6. Projet de modification des statuts
- 7. Informations et divers

1. Salutations

M. Elie souhaite la bienvenue et excuse les personnes absentes. Il soumet l'ordre du jour à l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation.

M. Philippe Cotting demande une modification du tractanda avec l'annulation du point 6. Selon courrier du 6 juin 2024 de la Commune de Vallon, celle-ci ne souhaite plus rejoindre l'AISDPG. Il donne lecture de ce courrier.

M. Bongard demande si toutes les propositions de modifications étaient en relations avec une éventuelle adhésion de Vallon.

M. Philippe Cotting répond qu'en effet, si Vallon ne vient pas, aucune modification des statuts n'est nécessaire.

Le nouvel ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 décembre 2023 et du 13 mai 2024 (annulée)

Les procès-verbaux sont acceptés sans remarque.

3. Démission / Election d'un délégué

M. Philippe Cotting donne lecture de la lettre de démission de Mme Tapia et la remercie pour sa collaboration.

La Commune de Gletterens proposera un/e délégué/e à la prochaine assemblée.

4. Comptes 2023

4.1 Présentation des comptes de fonctionnement

M. Guinnard présente les comptes et les commente :

La part communale est très proche de ce qui avait été budgétisée (différence CHF 910.70). Les Comptes 2023 sont cependant tronqués par une écriture corrective :

- L'amortissement des subventions (CHF 26'746.-) - : rattrapage de 2022 (comptabilisés en produits négatifs).

Il s'agit d'une erreur de comptabilisation en 2022 que l'organe de révision n'a également pas vue. Il s'agit d'écritures comptables qui n'ont pas d'incidences monétaires.

Aucune question ou remarque n'est émise.

4.2 Présentation des comptes d'investissements

M. Guinnard informe qu'il n'y a pas d'investissements. Les budgets votés par l'assemblée des délégués étaient « Clôture du terrain de football » et un « Projet d'étude nouveau bâtiment scolaire ».

Rapport de la commission financière

M. Keusen prend la parole et lit le rapport de la commission financière. Celle-ci émet un préavis favorable.

4.3 Rapport de l'organe de révision

M. Hotz prend la parole et lit le rapport de l'organe de révision. Celle-ci émet un préavis favorable.

4.4 Approbation

Le budget est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

5. AES – Modification du règlement interne Art. 15 al. a

5.1 Présentation

Mme Rossel-Serio demande la modification de l'article cité en objet qui stipule :

« Une facture accompagnée d'un bulletin de versement sera envoyée aux parents au début de chaque mois pour le mois précédent. Le paiement doit être effectué dans les 30 jours au moyen du BV envoyé. »

Elle propose de réduire le délai de paiement à 20 jours.

M. Bongard demande si cette modification est légale.

Mme Rossel-Serio répond par l'affirmative. En effet, certaine facture réduise même le délai de paiement à 10 jours.

M Brasey demande quelles sont les raisons précises de cette demande.

Mme Rossel-Serio argumente que le suivi administratif (contrôle des paiements et envoi des rappels) sera plus réactif.

Mme Wolf explique la procédure actuelle :

En début de mois, selon les jours d'ouverture du bureau, elle établit la facturation selon la fréquentation des enfants à l'accueil. Les factures sont vérifiées par la responsable de l'accueil. Après approbation, elles sont envoyées aux parents, vers le 10 du mois, avec paiement en 30 jours. Il arrive régulièrement que les débiteurs agende le versement en fin de mois, en même temps que la majorité de leurs paiements. Selon cette façon de faire, une facture pour des prestations de gardes de mars se trouve payée à la fin mai, soit environ deux mois après le service effectif.

M. Hotz demande si des intérêts sont perçus lors de rappels.
Mme Wolf répond qu'il y a CHF 5.- de frais.

5.2 Approbation

L'assemblée passe au vote. La modification est acceptée (1 abstention et 1 refus).

6. Projet de modification des statuts

7. Informations et divers

Projet d'agrandissement de l'école

M. Savoy informe que le groupe de travail pour l'agrandissement de l'école s'est réuni à plusieurs reprises avec M. Fischer, architecte. Plusieurs scénarii ont été envisagés, notamment avec l'adhésion de la Commune de Vallon. Trois propositions en ressortent.

Variante 3 : Cette version d'agrandissement en trois étapes paraît la plus intéressante car elle est évolutive dans le temps.

Plan Bâtiment 2 : Cette nouvelle construction s'implanterait du côté sud du bâtiment le plus récent. Elle comprendrait le nombre de salles de classes nécessaires (effectif connu jusqu'à 2028, rapatriement des salles de classes de Portalban et de l'Ancienne Poste), ainsi que des salles dédiées à d'autres utilisations (appui, AC, rythmique, etc).

M. Savoy rappelle qu'un enfant avec des difficultés d'apprentissage peut compter pour trois dans le calcul des effectifs de classe. Si une classe devait s'ouvrir temporairement, un pavillon pourrait être ajouté au bâtiment afin d'accueillir une salle supplémentaire et ainsi, éviter une troisième construction. Le coût du projet ne nécessite pas une hausse de la limite d'endettement.

La décision de la Commune de Vallon étant connue, l'AISDPG va aller de l'avant avec son projet d'agrandissement. Une mise au concours sur invitation sera prévue prochainement. Le groupe de travail va établir un cahier des charges précis afin d'éviter impérativement le dépassement d'un coût total de 5 millions.

M. Hess demande si les salles prévues dans cette nouvelle construction sont envisagées pour d'autres utilisations au cas où la démographie stagne.

M. Savoy répond par l'affirmative. Actuellement, uniquement une salle de réserve est prévue. Il ajoute qu'il y a toujours des inconnus pour les effectifs mais la projection se base sur des données cantonales.

Mme Catano ajoute que la disposition des bâtiments du Cercle scolaire permettra une interaction entre les élèves de cycles 1 et 2. De plus, le regroupement des classes sur un site est encouragé.

M. Cotting précise qu'une classe devra déjà ouvrir pour la rentrée 2026.

M. Bongard demande si son emplacement est déjà connu.

M. Cotting rappelle qu'actuellement toutes les salles sont occupées et qu'elle sera peut-être dans des containers.

M. Elie demande la base de calcul de projection d'effectif.

Mme Catano explique qu'il s'agit des naissances connues à ce jour ajouté aux données de M. Fischer sur la démographie régionale.

M. Elie demande si les terrains potentiellement constructibles sont pris en compte.

Mme Catano suppose que cette donnée a été considérée par M. Fischer qui se base sur des données de villages de mêmes types que Delley-Portalban et Gletterens.

M. Savoy répond que, pour Gletterens, les appartements du centre du village ont été pris en compte. Il s'agit de petit logement qui ne devrait pas abriter de nombreuses familles.

M. Cotting ajoute que, pour Delley-Portalban, il a tablé sur une progression de 2% en référence aux dernières années.

M. Savoy rappelle que lors du dernier agrandissement scolaire, une classe manquait lors de la finalisation de la construction. Le groupe de travail ne souhaite pas réitérer cette problématique.

M. Catano indique qu'actuellement deux unités de sport en salle sont données. Ceci représente le minimum obligatoire ; trois unités sont conseillées. Dès 14 classes, une halle supplémentaire est nécessaire.

M. Cotting précise que l'enseignement actuel nécessite des salles annexes afin d'y donner des enseignements particuliers (appui, catéchisme, éventuellement à l'avenir prestations de logopédie, psychologue, etc.). Si la population devait s'accroître grandement, le Bâtiment 3 sera possible.

M. Elie demande ce que prévoyait les autres variantes de projet.

Variante 2 : Une nouvelle construction est prévue sur l'actuelle cour d'école et un agrandissement du bâtiment de 1990. Ce scénario nécessite 1 à 2 années de chantier où les élèves doivent être enclassés ailleurs.

M. Brasey demande si toutes les classes seront rapatriées à terme.

M. Savoy répond par l'affirmative. Il est toutefois possible que la salle de l'Ancienne Poste soit toujours utilisée pour le bricolage. Il ajoute que le coût du transport effectif ne sera pas réduit, bien que le nombre de trajets soit réduit puisque les élèves bénéficient d'abonnements. Les transports publics sont moins chers que les transports privés.

Accompagnement dans les bus et lieu de fréquentation de l'école

M. Brasey aimerait des explications quant à la décision d'effectuer une rocade entre deux classes, la classe d'enfantine de Portalban et une classe d'élèves plus grands.

M. Rossel-Serio indique que suite à une nouvelle réglementation du SMO, une personne accompagnera les enfants dans les bus. Cette mesure est obligatoire dès la prochaine rentrée pour les enfants de moins de 7 ans qui utilisent les transports publics.

En déplaçant l'école enfantine de Portalban à Gletterens et en enclassant des élèves de plus de 7 ans à Portalban, le nombre de trajets effectués par un accompagnant peuvent être réduit de moitié. Les TPF seront responsable d'assurer l'accompagnement par la présence d'un de leur collaborateur.

M. Hess demande si un élève pourrait s'en charger.

Mme Rossel-Serio répond que cette solution a été écartée car il n'est pas de la responsabilité d'un enfant d'avoir cette charge. Des actions de parrainage entre élèves sont toutefois déjà mises en place.

M. Elie rappelle que cette loi est sortie subitement, sans consultation. Le terme « accompagnement adéquat » reste imprécis.

M. Hess se demande qui a pu demander cette nouvelle mesure.

Mme Rossel-Serio répond qu'il s'agit probablement de parents car il n'est pas rare que des problèmes dans les bus soient relevés.

M. Cotting rappelle que les enfants de moins de 7 ans sont transportés gratuitement. Hors cadre scolaire, ceux-ci doivent être accompagnés. Les instigateurs voulaient peut-être étendre cette pratique.

Il indique également que la mise en place d'un groupe de parents ou l'engagement d'une personne retraitée ont été envisagés par l'AISDPG. Il est cependant extrêmement difficile de trouver des personnes disponibles quatre fois par jour, sur une longue durée. Le retour au point de départ de la personne est également à prendre en considération. De plus, les absences imprévues nécessitent un remplacement au pied levé. TPF étant l'employeur de l'accompagnant prévu, ils seront responsables de son remplacement.

M. Cotting affirme qu'un certains nombres de plaintes sont régulièrement traitées par rapport à ce qui se passe dans les bus. L'accompagnant sera vu par le comité de l'AISDPG avant d'être engagé. Il surveillera aussi les élèves plus grands.

M. Brasey trouve regrettable que cette décision péjore les enfants qui seront déplacés à Portalban.

Mme Catano trouve que cette expérience fait office d'apprentissage. Elle assure qu'elle veillera à ce que les liens soient entretenus en gardant certains cours à Gletterens. Elle relève que les changements font généralement peur mais que finalement cela se passe bien. Pour les enfantines qui seront enclassés à Gletterens, cela leur permettra de côtoyer les deux classes parallèles.

M. Brasey est d'avis que ce n'est pas aux enfants de palier aux problèmes de mise en pratique de l'accompagnement dans les transports. De plus, ils sont traités avec inégalité puisque la mesure de déplacement ne concerne qu'une classe. Il propose que l'association prennent la problématique à sa charge.

M. Hotz indique que son expérience personnelle lui permet d'affirmer que même si deux enfants n'ont pas les mêmes lieux de fréquentation d'école, cela ne se ressent pas. Cette décision peut aussi être vue comme une préparation au déplacement que nécessitera l'entrée au CO.

M. Brasey est d'avis contraire puisque l'école de Portalban est fréquentée par moins d'élèves que l'école de Gletterens.

M. Savoy rappelle que le coût est réduit de moitié par cette décision et précise qu'il s'agit de CHF 60'000.-.

M. Brasey demande si cette décision est due à l'accompagnement des élèves dans les bus.

M. Savoy répond que, lorsque la nouvelle construction sera faite, toutes les classes seront rapatriées à Gletterens.

M. Cotting rappelle que comme dit tout à l'heure, la centralisation avait déjà été prévue lors du précédent agrandissement et n'a pu être fait.

M. Brasey regrette que l'aspect financier ait primé.

M. Savoy répond que, pour la Commune de Gletterens, c'est une nécessité.

M. Cotting indique qu'il est du devoir de l'AISDPG de réduire les coûts à charge des communes et que cette décision n'a pas été prise à la légère. Il est conscient qu'elle a un impact émotionnellement. Cette situation avait déjà été vécue par les habitants de Delley-Portalban lorsque l'école s'est faite à Gletterens. Les directives des affaires scolaires préconisent un regroupement des classes sur un site.

M. Brasey demande quel est le budget prévu pour l'aménagement de la classe de Portalban.

Mme Catano répond que les pupitres seront échangés. Un montant avait été prévu pour un tableau interactif. La peinture sera faite à la charge de Delley-Portalban.

M. Elie résume que la décision prise par le comité directeur permet d'économiser environ CHF 60'000.-/an dans l'application suite à la mesure d'accompagnement dans les bus. Le lieu de fréquentation de deux classes sont intervertis jusqu'à ce que l'agrandissement futur puisse regrouper tous les élèves sur un site.

M. Brasey remercie pour ces précisions. Ces données seront aussi intéressantes pour les parents concernés.

La parole n'étant plus demandée, M. Elie remercie le comité directeur, les délégués ainsi que la secrétaire pour le travail effectué et clôt l'assemblée à 19h40.

Ainsi fait à Gletterens, le 10 juin 2024

Au nom de l'assemblée des délégués

La secrétaire
Béatrice Wolf

Le Président
Alexandre Elie

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
2	FORMATION	1,476,870.00	1,476,870.00	1,356,390.00	1,356,390.00	1,345,485.40	1,345,485.40
21	Scolarité obligatoire	1,476,870.00	1,476,870.00	1,356,390.00	1,356,390.00	1,345,485.40	1,345,485.40
212	École primaire	285,750.00	285,750.00	229,900.00	229,900.00	189,160.50	189,160.50
2120.3010.00	Salaires divers	4,000.00		8,000.00		4,863.25	
2120.3102.00	Imprimés, publications	10,000.00		10,000.00		10,290.00	
2120.3104.00	Achat fournitures scolaires et matériel didactique	4,000.00		4,000.00		3,075.85	
2120.3109.00	Autres charges de matériel et marchandises	1,000.00		2,000.00		1,339.60	
2120.3110.00	Achat mobilier et appareils de bureau	3,000.00		2,000.00		606.15	
2120.3113.00	Achat matériel informatique	14,400.00		6,800.00		10,138.55	
2120.3118.00	Achat logiciel et licences	3,200.00		1,500.00		695.90	
2120.3130.00	Frais téléphone, affranchissements, cotisations	6,100.00		13,200.00		4,667.30	
2120.3130.01	Transports scolaires et transports piscine	131,000.00		87,000.00		69,790.80	
2120.3132.00	Honoraires prestations externes	7,400.00		500.00		500.00	
2120.3133.00	Frais d'hébergement (informatique)	550.00		2,800.00		417.65	
2120.3136.00	Médecine scolaire	2,500.00		2,000.00		4,283.30	
2120.3150.00	Entretien mobilier et matériel	500.00		1,000.00		197.50	
2120.3153.00	Entretien matériel informatique			200.00			
2120.3158.00	Frais de maintenance outils informatiques			200.00		600.00	
2120.3161.00	Frais de location	7,000.00		6,600.00		4,568.60	
2120.3170.00	Frais de réception et divers	1,500.00		1,500.00		1,139.60	
2120.3170.01	Sorties scolaires	19,000.00		19,000.00		16,493.80	
2120.3171.00	Camp de ski, camp vert, piscine	70,000.00		61,600.00		54,952.85	
2120.3611.00	Participation classes relais + droits auteurs	600.00				539.80	
2120.4612.00	Participation des communes		285,750.00		229,900.00		187,285.50
2120.4631.00	Contributions cantonales fournitures et activités scolaires						1,875.00
217	Bâtiments scolaires	829,680.00	829,680.00	778,030.00	778,030.00	795,079.40	795,079.40
2170.3010.00	Traitement du personnel	107,000.00		103,500.00		100,203.50	
2170.3010.01	Salaires divers	2,000.00		5,800.00		5,720.00	
2170.3040.01	Allocations employeurs	1,080.00		1,080.00			
2170.3050.00	Cotisations AVS-AC-APG	6,900.00		6,650.00		7,890.35	
2170.3052.00	Cotisations caisse de pension	7,600.00		4,350.00		7,338.90	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
2170.3053.00	Cotisations assurances-accidents	1,400.00		900.00		1,346.60	
2170.3054.00	Cotisations aux allocations familiales	2,700.00		2,900.00		2,735.45	
2170.3055.00	Cotisations IJM	2,600.00		2,700.00		2,971.20	
2170.3059.00	Autres cotisations patronales			500.00			
2170.3101.00	Achat matériel d'exploitation et fournitures	9,000.00		9,000.00		8,536.25	
2170.3110.00	Achat mobilier et matériel de bureau	6,200.00		4,750.00			
2170.3111.00	Achat machines, mobilier et matériel	4,000.00		4,000.00		1,225.95	
2170.3111.01	Achat machines et matériel terrains de sport	2,500.00		1,000.00			
2170.3112.00	Achat vêtements, linge	500.00		500.00			
2170.3113.00	Achat matériel informatique					797.00	
2170.3118.00	Achat logiciel et licences	2,700.00					
2170.3120.00	Achat combustible	20,000.00		20,000.00		29,786.85	
2170.3120.01	Achat électricité bâtiments	13,000.00		13,000.00		6,822.75	
2170.3120.02	Achat électricité terrains de sport	15,000.00		16,800.00		14,335.95	
2170.3120.03	Achat eau et taxes épuration bâtiments	2,000.00		2,000.00		1,989.65	
2170.3120.04	Achat eau et taxes épuration terrains de sport	2,000.00		2,000.00		3,717.50	
2170.3120.05	Evacuation des déchets	1,000.00		1,000.00		2,050.00	
2170.3130.00	Frais téléphone et affranchissements	800.00		800.00		313.20	
2170.3132.00	Honoraires et prestations externes	36,000.00		21,000.00		29,731.95	
2170.3133.00	Frais hébergement (informatique)	4,500.00		6,600.00		3,206.95	
2170.3134.00	Primes assurances bâtiments, choses et véhicules	22,000.00		20,000.00		20,044.95	
2170.3137.00	Impôts s/véhicules	200.00		200.00		115.00	
2170.3140.00	Frais entretien terrains, places et installations sportives	49,000.00		19,000.00		27,477.35	
2170.3144.00	Frais entretien bâtiments	35,000.00		35,000.00		45,216.05	
2170.3150.00	Frais entretien mobiliers et matériel	2,000.00		2,000.00		1,410.65	
2170.3151.00	Frais entretien machines et véhicules	2,000.00		2,000.00		2,868.40	
2170.3161.00	Frais de location	21,000.00		21,000.00		20,010.00	
2170.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	393,000.00		393,000.00		392,938.50	
2170.3300.60	Amortissements cumulés mobiliers	55,000.00		55,000.00		54,278.50	
2170.4260.00	Remboursement de tiers et assurances		5,000.00		5,000.00		5,000.00
2170.4470.00	Location terrain hangar		4,000.00		4,000.00		4,000.00
2170.4472.00	Locations salle et locaux		20,000.00		15,000.00		18,845.00
2170.4472.01	Locations terrains multisports		6,500.00		5,000.00		5,045.00
2170.4612.00	Participation des communes		767,380.00		748,930.00		708,696.60
2170.4660.10	Amort subv invest des cantons et des concordats		21,000.00				41,984.50

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
2170.4660.40	Amort subventions d'investissements des entreprises publique		5,300.00				10,541.40
2170.4660.60	Amort subv invest organisations privées		500.00				966.90
2170.4699.00	Redistribution taxe CO2				100.00		
218	Accueil de jour	273,140.00	273,140.00	260,100.00	260,100.00	272,883.30	272,883.30
2180.3010.00	Traitement du personnel	160,000.00		145,000.00		164,247.35	
2180.3040.01	Allocations employeur	5,200.00		5,200.00		5,737.50	
2180.3050.00	Cotisations AVS-AC-APG	10,240.00		9,500.00		12,041.80	
2180.3052.00	Cotisations caisse de prévoyance	4,600.00		14,800.00		2,757.95	
2180.3053.00	Cotisations assurances-accidents	1,300.00		1,000.00		1,108.25	
2180.3054.00	Cotisations aux allocations familiales	4,100.00		4,000.00		4,298.50	
2180.3055.00	Cotisations IJM	5,300.00		4,800.00		3,782.45	
2180.3059.00	Autres cotisations patronales			1,000.00		420.00	
2180.3090.00	Formation - perfectionnement du personnel	2,000.00		4,000.00		910.00	
2180.3091.00	Frais de recrutement					781.90	
2180.3104.00	Matériel didactique	3,000.00		2,000.00			
2180.3105.00	Frais de repas	60,000.00		60,000.00		65,232.10	
2180.3110.00	Achat matériel, mobilier et appareils de bureau	1,000.00		500.00		2,747.90	
2180.3111.00	Achat machines, appareils	500.00		500.00		331.50	
2180.3113.00	Achat matériel informatique	500.00		500.00		423.10	
2180.3118.00	Achat logiciel et licences	3,000.00		200.00		144.75	
2180.3130.00	Frais téléphone, affranchissements et cotisations	1,800.00		1,300.00		1,698.10	
2180.3132.00	Honoraires et prestations externes	7,000.00		2,000.00		3,827.85	
2180.3133.00	Frais hébergement et informatique	2,600.00		2,800.00		1,755.50	
2180.3170.00	Frais de réception et divers	1,000.00		1,000.00		636.80	
2180.4260.00	Contributions des parents - école primaire		110,000.00		85,000.00		89,976.40
2180.4260.01	Contributions des parents - école enfantine		38,000.00		55,000.00		50,638.25
2180.4260.02	Contributions des parents - repas		54,000.00		57,000.00		58,450.50
2180.4260.03	Frais administratifs et de rappels		1,000.00				2,985.50
2180.4612.00	Participation des communes		57,040.00		47,000.00		53,913.60
2180.4631.00	Subventions cantonales		13,000.00		16,000.00		16,831.95
2180.4699.00	Redistribution taxe CO2		100.00		100.00		87.10
219	Administration scolaire	88,300.00	88,300.00	88,360.00	88,360.00	88,362.20	88,362.20
2190	Administration scolaire	88,300.00	88,300.00	88,360.00	88,360.00	88,362.20	88,362.20
2190.3000.00	Jetons CoDir	22,000.00		25,000.00		20,580.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2190.3010.00	Traitement du personnel	34,600.00		33,600.00		34,750.90	
2190.3040.01	Allocations employeurs	1,800.00		1,800.00		2,130.00	
2190.3050.00	Cotisations AVS-AC-APG	5,700.00		6,850.00		6,999.20	
2190.3052.00	Cotisations caisse de prévoyance	1,150.00		960.00		1,210.75	
2190.3053.00	Cotisations assurances-accidents	200.00		200.00		330.25	
2190.3054.00	Cotisations aux allocations familiales	1,600.00		1,600.00		952.50	
2190.3055.00	Cotisations assurance IJM	1,150.00		1,150.00		1,525.75	
2190.3100.00	Matériel bureau et annonces	1,500.00		1,500.00		2,387.50	
2190.3111.00	Achat machines et appareils	1,000.00					
2190.3118.00	Achat logiciel et licences	200.00		200.00		287.10	
2190.3130.00	Frais téléphone et affranchissements	1,700.00		1,800.00		1,053.60	
2190.3132.00	Prestations de tiers et honoraires	11,000.00		9,000.00		11,270.05	
2190.3170.00	Frais de réception et divers	2,000.00		2,000.00		2,269.60	
2190.3636.00	Dons et subventions	2,700.00		2,700.00		2,615.00	
2190.4612.00	Participation des communes		88,200.00		88,260.00		88,277.95
2190.4699.00	Redistribution taxe CO2		100.00		100.00		84.25

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	105,500.00	105,500.00	95,500.00	95,500.00	80,446.25	80,446.25
96	Gérance de la fortune - dettes	105,500.00	105,500.00	95,500.00	95,500.00	80,446.25	80,446.25
9610.3130.00	Frais bancaires et CCP	500.00		500.00		556.60	
9610.3401.00	Intérêts des dettes	105,000.00		95,000.00		79,889.65	
9610.4401.00	Intérêts créanciers						11.35
9610.4612.00	Participation des communes		105,500.00		95,500.00		80,434.90

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		1,582,370.00	1,582,370.00	1,451,890.00	1,451,890.00	1,425,931.65	1,425,931.65
		1,582,370.00	1,582,370.00	1,451,890.00	1,451,890.00	1,425,931.65	1,425,931.65